

Informations – Étudiant.e.s en échange à l'École de Droit provenant d'autres universités

Année académique 2024

Enseignements

- **Bachelor en droit**

Tous les cours sont ouverts aux étudiant.e.s en échange.

La majorité des cours de niveau Bachelor sont annuels ([veuillez consulter ici notre plan d'études](#)).

Ainsi les examens des enseignements annuels qui ont lieu à la session de printemps (juin) portent sur les enseignements dispensés au semestre d'automne (SA) ET de printemps (SP).

Si un seul semestre de cours est suivi, il ne sera pas possible de passer l'examen et valider les crédits correspondants.

En revanche, les examens des enseignements semestriels (p. ex. droit pénal II, SP ; droit de l'Union européenne, SA ; philosophie du droit, SA) peuvent bien entendu être présentés à la session d'examens qui suit immédiatement la fin de l'enseignement.

- **Master en droit**

Les étudiant.e.s en échange sont autorisé.e.s à suivre tous les cours du Master en droit général.

En revanche, les enseignements des Masters en droit en professions judiciaires et Master en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information ne sont pas ouverts aux étudiant.e.s en échange.

[Liste des cours en anglais](#) (p.23 pour le Master en droit)

La fréquentation des cours est ouverte sans inscription

L'inscription sur « Moodle », en début de semestre, vous permet d'accéder aux supports de cours et aux informations transmises par les enseignant.e.s sur cette plateforme. Ce sont les enseignant.e.s qui vous donneront toutes les informations liées à Moodle lors des premiers cours.

Le [fil d'infos étudiants](#) vous informera sur les changements de salle, d'horaire, etc. Il est utile de le consulter régulièrement.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice mobilité de l'École de Droit.

- **Chaire de droit allemand**

[Programme des cours](#)

[Contact](#)

Examens

Inscription

L'étudiant.e doit **obligatoirement** être inscrit.e aux examens pour pouvoir les présenter.

Inscription en ligne et délais

L'inscription est définitive. Vous recevrez automatiquement la confirmation de votre inscription aux examens par e-mail.

⇒ Attention : une taxe de CHF 200.- vous sera demandée en cas d'inscription tardive aux examens.

Sessions d'examens

Les examens se déroulent en présentiel. Les étudiant.e.s en échange doivent passer leurs examens lors des sessions d'examens officielles dans les mêmes conditions que les étudiant.e.s avec un statut régulier.

Les étudiant.e.s non-francophone sont autorisé.e.s à utiliser un dictionnaire de langue format papier et non électronique (sans aucune annotation) à leurs examens.

- o Dates des sessions d'examens :
Semestre d'automne : Janvier : du 12 janvier au 3 février 2024
Semestre de printemps : Juin : du 10 juin au 6 juillet 2024
Août : du 19 août au 7 septembre 2024

Calendrier des sessions d'examens

Session de rattrapage

Un examen échoué peut être représenté une seconde fois lors de la session d'examens suivante.

Échelle de notes et relevé de notes

Notes UNIL	Notes ECTS	Appréciation
6	A	Excellent
5,5	B	Très bien
5	C	Bien
4,5	D	Satisfaisant
4	E	Passable
3,5 / 3	Fx	Insuffisant
2,5 / 2 / 1,5 / 1	F	Insuffisant

Un relevé de notes (*Transcript of Records*) vous sera envoyé à la fin de votre échange. Si le document doit être envoyé à votre université directement, merci de bien vouloir nous transmettre le contact/l'adresse e-mail.

Contact

Sabrina Simon
Responsable mobilité

Bâtiment Internef – bureau 222



UNIL | Université de Lausanne

Faculté de droit,
des sciences criminelles
et d'administration publique

Présente le lundi, mardi et jeudi

sabrina.simon@unil.ch

+41 21 692 27 68

